la Vallée de Villé
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 342
JEUDI 14 DECEMBRE 2017 à 19h00
au Centre Administratif à BASSEMBERG

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc **RIEBEL**, Président,
Assisté des Vice - Présidents :
Mme Nicole **ZEHNER**
MM. Roland **MANGIN**, André **FRANTZ**, Serge **JANUS**, Bernard **SCHMITT**

ETAIENT PRESENTS :
Mmes Chantal **SCHMITT**, Yvette **WALSPURGER**, Christiane **DUTTER**.
MM. Dominique **HERRMANN**, Fabien **DOLLE**, Emmanuel **ESCHRICH**, Jean-Pierre **PIELA**, Charles **FAHRLAENDER**, André **REBOUL**, Raphaël **CHRISTOPHE**, Bernard **WOLFF**, Jean-Marie **SCHWEITZER**, Roland **RENGERT**, Loïc **GUYADER**, Raymond **WIRTH**, Rémy **BAUER**, Jean-Philippe **HOLWEG**, Alain **MEYER**, Francis **ADRIAN**, Claude **GARRE**, Jean-Georges **HIRSCHFELL**, Raymond **SCHWEITZER**, Rémy **ANTOINE GRANDJEAN**

ETAIENT EXCUSES :
M. Alexandre **PITON**, Sous-Préfet de Sélestat-Erstein,
M. Antoine **HERTH**, Député,
M. Daniel **ANCEL** donne procuration à Mme Yvette **WALSPURGER**,
M. Laurent **HERBST** donne procuration à M. Alain **MEYER**,
M. Christian **HEIM** donne procuration à M. Roland **MANGIN**,
Mme Frédérique **MOZZICONACCI** donne procuration à M. André **FRANTZ**,
M. Gérard **CHAMLEY** donne procuration à M. Jean-Marc **RIEBEL**,
M. Rémy **SPIES**
Suppléants : Jérôme **MAIER**, Francis **LEHRY**, Marc **NIESS**

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :
M. Laurent **KRACKENBERGER**, Directeur de l'Antenne CD de Sélestat,
Mme Nicole **DESCHAMPS**, Comptable du Trésor,
Mme Christine **ZEMB**, responsable du Pôle Fonctionnel,
M. Thierry **FROEHLICHER**, responsable du Pôle Aménagement du Territoire,
La Presse : Mme Aurore **BAC**

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes qui se sont déplacées pour cette réunion, fait part des excusés et des procurations et dans ses propos liminaires :

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20171214-CC-14122017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Il félicite les organisateurs du Noël d'Albé qui a eu lieu les 2 et 3 Décembre 2017 pour cette manifestation qui était très réussie et a attiré un grand nombre de visiteurs.

Il salue également Thanvillé qui a été mis à l'honneur sur France Bleue Alsace toute la semaine passée.

I – APPROBATION du C.R. du Conseil Communautaire N° 341

Personne n'ayant de question ni de remarque à formuler, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion N° 341 du 20 Octobre 2017.

II - COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS

1.) Commission SOCIALE du 31 Octobre et du 11 Décembre 2017

Présenté par Nicole ZEHNER

a.) TRANSPORT SOLIDAIRE

Nicole **ZEHNER** indique que le transport solidaire pour assurer le transport des personnes âgées vers Sélestat lorsqu'elles se rendent à un rendez-vous médical pourra être mis en place dès janvier 2018 car à ce jour 15 bénévoles sont partants.

- l'A.G.F. de Saint-Maurice a accepté de créer une section "transport solidaire", ceci pour nous éviter de créer une nouvelle association. La carte de membre A.G.F. est obligatoire au coût annuel de 22€ pour les bénévoles et pour les personnes transportées. La commission propose de prendre en charge le coût de la carte pour les bénévoles.
- Une permanence téléphonique sera assurée par un bénévole qui recevra les appels le mercredi de 15 h à 17 h sur un portable pris en charge par la Communauté de Communes.
- Le bénévole contactera un accompagnant disponible au plus proche du domicile du demandeur et le rappellera pour lui confirmer le nom de l'accompagnant ainsi que l'heure à laquelle il se présentera à son domicile.
- Les bénévoles transporteront les personnes âgées avec leur véhicule personnel. Une assurance spéciale de 39 €/an par bénévole (tarif que paye l'AGF de Sélestat pour cette prestation) est à souscrire par l'AGF. Cette assurance prendra en charge les frais qui ne seront pas pris en compte par l'assurance du bénévole en cas d'accident.
- Les bénévoles pourront être indemnisés pour les frais kilométriques à hauteur de 0,35 cts du kilomètre ou avoir un récapitulatif des heures de bénévolat à joindre à la déclaration des revenus pour déduction fiscale.
- La commission propose une participation financière de 15 € pour l'accompagnement aller-retour vers Sélestat ainsi que les frais de gestion, sous forme de tickets remis au bénévole le jour du transport.
- Le transport se fera uniquement pour les rendez-vous médicaux (spécialistes, cabinet de radiologie, laboratoires médicaux, etc...) pour les personnes âgées de plus de 70 ans et n'ayant pas de moyen de locomotion.

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20171214-CC-14122017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Sur proposition de la Commission, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***valide le fonctionnement de ce service de transport solidaire,***
- ***décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'AGF St Maurice section « Transport solidaire » pour le démarrage du service et couvrir les frais d'assurance et les cotisations AGF des bénévoles. Le montant sera transféré du compte 611 au compte 657-4 selon la DM ci-après.***

b.) AMPOULES LED

Nicole **ZEHNER** indique que 240 ampoules LED offertes par EDF ont été distribuées aux personnes âgées par le biais des communes et aux bénéficiaires de l'aspérule. Le stock n'étant pas épuisé, il est proposé de donner deux boites supplémentaires par commune pour les bâtiments communaux en leur demandant de bien vouloir fournir les ampoules remplacées, ce qui avait été convenu avec EDF.

Sur proposition de la Commission, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, cette proposition.

c.) RAPPORT DES ACTIVITES MJC / MAISON DE L'ENFANT

Nicole **ZEHNER** indique que Brigitte **SCHVERER** a présenté les différents services Maison de l'Enfant, espace Ados et RAM (Relais Assistante Maternelle) avec la moyenne de fréquentation et le nombre de salariés réguliers.

Elle précise que :

- 102 enfants bénéficient d'un accueil crèche
- Il y a 192 places en accueil périscolaire collectif et familial avec au total 272 enfants différents inscrits
- l'espace ados fonctionne avec 2 animateurs et accueille environ une trentaine d'ados.
- le RAM fonctionne avec une animatrice
- Chemin Faisant (l'accueil Parents-Enfants) est ouvert 2 demi-journées par semaine à Dieffenbach au Val et à Fouchy.

En tout ce sont 61 salariés qui assurent ces services.

Pour 2018, comme il n'y a pas de projet d'ouverture de nouveaux périscolaires, les prévisions restent donc stables. Par contre, avec la fin des contrats aidés (CUI), la subvention de l'Etat passe de 110.733 € à 22.440 € en 2018 puisque 12 postes sont concernés.

Les prévisions pour la gestion des services Enfance et Jeunesse confiés à la la MJC sont les suivantes :

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20171214-CC-14122017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

MAISON DE L'ENFANT : Petite enfance	
Multi-accueil collectif "La Souris Verte"	152.820 €
Accueil familial "La Pirouette"	231.088 €
Lieu d'accueil Enfants - Parents "Chemin Faisant"	16.730 €
MAISON DE L'ENFANT : Accueils collectifs de mineurs 3/11 ans	
Site de Villé (périscolaire)	77.082 €
Site de Thanvillé (périscolaire et ALSH)	96.604 €
Site de Fouchy (périscolaire et ALSH)	181.341 €
Site de Dieffenbach (périscolaire)	69.957 €
MAISON DE L'ENFANT : Périscolaire familial	106.041 €
MAISON DE L'ENFANT : Coordinatrice Enfance	73.342 €
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	18.243 €
ESPACE ADOS (11/17 ans)	79.330 €
TOTAL	**1.102.578 €**

La demande de subvention 2018 pour le fonctionnement des sections et animations MJC a également été présentée. La demande reste identique à 2017.

Fonctionnement général de la MJC	41.000 €
Animation culturelle : cinéma	9.500 €
Animation culturelle : spectacle vivant	12.500 €
Ecole de musique	31.0000 €
TOTAL	**94.000 €**

Francis **ADRIAN** s'interroge sur les différences de contributions apportées par la Communauté de Communes aux sites de Thanvillé et de Fouchy.
Le Président informe l'assemblée qu'il va demander des explications à la Directrice de la Maison de l'Enfant.

Sur proposition de la Commission, le Conseil Communautaire prend acte de ces informations et décide, à l'unanimité :

- ***d'attribuer une subvention de 1.102.578 € à la MJC au titre du fonctionnement des services Enfance et Jeunesse listés ci-dessus.***
- ***d'attribuer une subvention de 94.000 € à la MJC au titre du fonctionnement des sections et animations culturelle de la MJC.***

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20171214-CC-14122017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

- ***de proposer à la Commission des Finances l'inscription d'une somme de 1.196.578 € au BP 2018.***

d.) BILAN PAEJ

La permanence du PAEJ de Villé qui fonctionne actuellement sur 10h est toujours très fréquentée.

On observe une hausse des entretiens avec les jeunes au premier semestre 2017, mais également une nette augmentation des entretiens avec les parents, c'est d'ailleurs le seul PAEJ du secteur où l'on constate une telle implication des parents. A fin juillet 2017, 36 jeunes et 43 parents sont venus à la consultation, ce qui représente 350 entretiens.
Ce sont surtout des situations de mal-être qui poussent les jeunes à se rendre au PAEJ : séparation des parents, vécus familiaux difficiles, deuils, ...

La psychologue note de plus en plus de demandes des jeunes même avant 11 ans mais le public reste les 11-25 ans. Elle espère rencontrer prochainement des jeunes déscolarisés.

Le collège, les médecins, la mission locale, l'espace ados sont les partenaires qui orientent les jeunes vers le PAEJ. Il est reconnu sur le territoire.

Les horaires du PAEJ ont été modifiés depuis cet été : les permanences ont lieu le mardi de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 10h à 18h à la MJC.

Sur proposition de la Commission, le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, ce bilan.

e.) BUDGETS PRIMITIFS 2018

Nicole **ZEHNER** présente ensuite les réalisations 2017 et les prévisions 2018.

Elle précise que la ligne budgétaire pour le PAEJ est inscrite dans le Budget de la commission Vie Associative. Les réalisations 2017 s'élèvent à 11.458 €, l'inscription d'une somme de 12.000 € au BP 2018 est proposée.

Il en va de même pour la subvention de 94.000 € pour le fonctionnement des sections et animations MJC.

DEPENSES

		Réalisations 2017	Propositions 2018
SUBVENTIONS	**MJC - MAISON DE L'ENFANT (hors fonctionnement des sections et animations)**	**1 023 098,00**	**1 .102.578,00**
	TREMPLINS	**2 100,00**	**2 100,00**
	MISSION LOCALE	**9 409,00**	**9 409,00**
	CROIX ROUGE	**2 200,00**	**2 200,00**

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20171214-CC-14122017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

	IRCOD	**100,00**	**100,00**
	FSL (Fond Solidarité Logement)	**600,00**	**600,00**
RASED CLIS	**Frais de fonctionnement**	**1 495,24**	**1 500,00**
	Malette de tests psychologiques	**1 769,40**	
SENIORS	**Socio-esthéticienne EHPAD**	**3 000,00**	**3 000,00**
	Animation EHPAD	**1 795,00**	**1 800,00**
	TELEALARME SENIORS	**300,00**	**500,00**
	GUIDE DES AIDES SENIORS	**808,60**	**500,00**
	TRANSPORT SOLIDAIRE	**1000,00**	
EPICERIE SOLIDAIRE	**Cotisation 1 € par habitant**	**11 069,00**	**11 069,00**
	Participation chauffage	**-**	**1 000,00**
TOTAL		**1 058 774,24**	**1 136 356,00**

En ce qui concerne les recettes en 2017, Nicole **ZEHNER** indique qu'elles s'élèvent à 349.493,16 € dont 182.293,16 € de remboursement MJC pour l'année 2016 et 167.200 € de subvention CAF au titre de 2017.

Sur proposition de la Commission, le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, les réalisations 2017 et propose à la Commission des Finances l'inscription d'une somme de 1.136.356 € au BP 2018.

2.) <u>Commission BATIMENTS – ACCESSIBILITE HANDICAP – MATERIEL du 20 Novembre 2017</u>

Présenté par Bernard SCHMITT

a.) <u>Optimisation énergétique des installations communales</u>

- **<u>Bilan 2017</u>**

Dans le cadre de l'optimisation énergétique des bâtiments intercommunaux :

- Les travaux du marché de performance énergétique dans la zone de loisirs sont engagés et aboutiront pour la reprise des cours au Centre Nautique début janvier.
  Pour la centrale thermique solaire associée à ces travaux, la Communauté de Communes prend en charge les travaux complémentaires d'abattage des arbres, de tranchée de raccordement et de clôture.

- Les panneaux solaires en auto-consommation sur la maison de l'enfant, sont en cours d'installation depuis début décembre et seront suivis par ceux qui seront installés sur le toit des locaux techniques/garage de l'ancienne piscine.

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20171214-CC-14122017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

- La borne de recharge pour véhicules électriques et les installations solaires sur l'atelier sont en attente de validation de certaines subventions et sont reportées en 2018.

Par ailleurs tous les investissements du budget 2017 ont été engagés

Conformément au compte-rendu de la Commission Bâtiment, Accessibilité Handicap, Matériel, le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

b.) Orientations budgétaires 2018 pour les Bâtiments, l'Accessibilité Handicap et le Matériel

- Centre Nautique : 31.100 € TTC
- Zone de Loisirs : 0 € TTC
- MJC le Vivarium : 10.800 € TTC
- Centre Sportif : 6.200 € TTC
- Atelier intercommunal : 10.800 € TTC
- Maison du Val de Villé : 1.600 € TTC
- Aérodrome : 0 € TTC
- Hangar ancien Super U : 7.000 € TTC
- Accessibilité handicap divers bâtiments : 13.600 € TTC

Ce budget de 81.100 € TTC sera soumis à la Commission des Finances.

Conformément au compte-rendu de la Commission Bâtiment, Accessibilité Handicap, Matériel, le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

3.) Commission COMMUNICATION du 29 Novembre 2017
Présenté par André REBOUL

a.) Avis du bureau sur la création du «Rapport d'activité 2017».

Suite à l'avis du bureau, la commission Communication propose la réalisation d'un magazine consacré uniquement au rapport d'activité à mi-mandat et qu'il soit diffusé au plus tard au début du deuxième semestre. De ce fait le Bureau et les services de la Communauté de Communes devront se réunir en janvier afin de travailler sur ce dossier.

Sur proposition de la Commission Communication, le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, cette proposition.

b.) Budget communication 2018

André **REBOUL** indique que les réalisations pour 2017 s'élèvent à 15.301,20 € sur les 14.900 € prévus, ce dépassement de 401,20 € est dû à l'augmentation du nombre de

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20171214-CC-14122017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Comcom' info à imprimer qui est passé de 20 800 exemplaires en 2016 à 21 280 en 2017.

Il propose l'inscription d'un montant de 18.600,00 € au budget 2018 comprenant :
- L'adhésion Azur FM suivant la convention approuvée le 01/01/2008.
- La parution de 4 Comcom'Info + une parution de 24 pages « Rapport d'activités ».
- Le maintien du budget Publi-TV.
- Les réalisations suivantes : 1 panneau en alu à l'intérieur du centre sportif, 2 bâches publicitaires 215 X 73.
- L'achat d'objets publicitaires.

OPERATIONS	PREVISIONS 2017	REALISATION 2017	PREVISIONS 2018 TTC
Adhésion Azur FM	2 300,00 €	2 211,60 €	2 300,00 €
ComCom'Info	7 000,00 €	8481,60 €	8 500,00
Publi-TV	2 000,00 €	1 728,00 €	2 000,00 €
Impression adhésif vinyl 13 X 21 – 6000 exemplaires	3 600,00 €	2 880,00 €	
1 panneau au alu centre sportif			250,00 €
2 bâches publicitaires 215 x 73			350,00 €
Objets publicitaires			2 000,00 €
Rapport d'activités 2017			3 200,00 €
Total TTC	14 900,00 €	15 301,20 €	18 600,00 €

Pour 2018, la commission propose l'inscription d'une somme de 18 600,00 € au BP.

Sur proposition de la Commission Communication, le Conseil Communautaire décide d'inscrire, à l'unanimité, la somme de 18 600,00 €.

c.). <u>Choix des goodies</u>

La commission, propose :
- Que les objets publicitaires soient uniquement marqués sous « Vallée de Villé » sans le nom d'une entité, afin qu'ils puissent être offerts comme cadeau lors de différentes occasions.
- Que ces cadeaux soient composés au maximum de trois objets.
- De favoriser des objets de qualité.

Le choix définitif des objets se fera lors d'une prochaine réunion de la commission.

Sur proposition de la Commission Communication, le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, cette proposition.

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20171214-CC-14122017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

d.) Calendrier Comcom'info 2018

Les 4 Comcom'Info de 2018 seront publiés respectivement le 29 mars, le 4 juin, le 8 octobre et le 3 décembre 2018.

André **REBOUL** insiste pour que ce document soit distribué dans les délais impartis par les Communes.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette proposition.

4.) Commission AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT du 04 Décembre 2017

Présenté par Serge JANUS

a.) Education à l'Environnement

•Bilan 2016/2017

Pour l'année scolaire 2016/2017, 13 classes ont bénéficié des interventions sur site et 2 classes sont parties à la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale à Muttersholtz en classe de découverte, soit un total de 258 élèves qui ont participé à l'opération.

Comme chaque année, le baromètre reste pointé sur une grande satisfaction générale pour les prestations proposées avec les remarques suivantes :

- Permettre aux enfants de faire ce qu'il n'est pas possible de faire en classe
- Animateur compétent et matériel mis à disposition adapté
- Aide non négligeable de la Communauté de Communes pour la réalisation de classe de découverte

Bilan financier de l'opération : 20.000 €.

Sur proposition de la Commission Agriculture – Environnement, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de valider le bilan 2016/2017.

•Programmation 2017/2018

Pour l'année scolaire 2017/2018, 15 dossiers de demande de participation ont été enregistrés par Jean Thomas KIEFFER, coordinateur des animations scolaires au CPIE - Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale et se répartissent comme suit :

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20171214-CC-14122017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

	Nom	Ecole	Niveau	Thème
1	Christel ROHR	Breitenau	Mat PS - MS	Animaux qui volent
2	Francine SCHMITT	Breitenbach	Mat PS-MS	Milieux autour de l'école
3	Hélène SCHAAL	Breitenbach	Mat GS et CP	Milieux autour de l'école
4	Shirley DIEUDONNE	SIVU du Giessen	Mat PS-MS-GS	Carré potager
5	Cathy FLAJOLET	SIVU du Giessen	CE2-CM1	Traces et indices d'animaux
6	Audrey GEORGES	Neuve-Eglise	Mat GS et CP	Animaux qui volent
7	Régine EHRHART	Saint Maurice	Mat PS - MS	Land'Art
8	Alice CAUTENET	Saint Maurice	Mat GS et CP	Land'Art
9	Jean Pierre NUSSBAUMER	Triembach au Val	CE1-CE2	Alimentation (Séjour)
10	Virginie HUMBERT	Triembach au Val	CM1-CM2	Alimentation (Séjour)
11	Caroline VINCENT	Villé	CE2	Land'Art
12	Danièle BURCKEL	Villé	Mat PS - MS	Compost
13	Christine GARRIGUES	Villé	Mat MS - GS	Compost
14	Sylvie MASSON	Collège de Villé	5ème C	Manger bio, local et de saison
15	Sylvie MASSON	Collège de Villé	5ème D	Manger bio, local et de saison

Pour la campagne 2017/2018, toutes les classes ayant candidaté sont retenues avec la ventilation suivante :

- 13 classes avec 5 ½ journées d'animation dans les écoles de la vallée
- 2 séjours à la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale pour les 2 classes de Triembach-au-Val.

Le coût total pour la Communauté de Communes sera de 20.000 €.

Sur proposition de la Commission Agriculture – Environnement, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- ***de valider le programme 2017/2018 qui se caractérise par 5 ½ journées d'animation pour 13 classes et 2 séjours à la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale.***

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20171214-CC-14122017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

- ***de valider les 20.000 € pour cette prestation et d'inscrire les sommes correspondantes au Budget Environnement 2018.***

- **Mise en place d'une convention d'objectif**

La Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale (CINE/CPIE) s'est donnée comme mission (extrait du projet associatif) :

- de donner au citoyen l'information et les moyens nécessaires pour s'impliquer dans les choix de société, pour se réapproprier l'environnement,
- de donner au citoyen le pouvoir de choisir, de le former, de l'informer, et de l'inciter à utiliser son pouvoir de décision,
- de privilégier les démarches sensibles en complément de la dimension scientifique au cœur de notre démarche pédagogique,
- de répondre à une "demande" de "nature" des enseignants.

Dans ce cadre un partenariat a été établi avec la Communauté de Communes du Canton de Villé puis de la vallée de Villé depuis 2003 en matière de sensibilisation à l'Environnement pour les scolaires de la vallée.

Afin de formaliser ce partenariat de longue date et de définir les engagements de chaque partenaire, il est proposé d'établir une convention avec les points suivants :

- l'objet de la convention
- les modalités d'exécution
- la durée de la convention sur 6 ans
- le contenu des interventions
- les partenariats locaux
- le soutien financier de la Communauté de Communes
- les obligations comptables
- l'arrêt des interventions
- l'enregistrement de la convention.

Sur proposition de la Commission Agriculture – Environnement, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- ***de valider le contenu de cette convention***
- ***d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.***

b.) SAVA

- **Bilan chantier d'insertion 2017**

Sur la base des chiffres des 3 premiers trimestres et d'une estimation sur le 4ème trimestre, les interventions 2017 devraient se caractériser par environ 135 jours réalisés dans la vallée de Villé auprès de 14 collectivités ou associations foncières et environ 150 jours facturés. La différence est toujours liée à la fluctuation des effectifs lors des journées de travail et au calcul des factures sur la base de 4 personnes/jour.

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20171214-CC-14122017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

En ce qui concerne, le maraîchage, 34 paniers par semaine ont été distribués en moyenne en 2017 dans la vallée de Villé. 32 points de vente sont actuellement approvisionnés en Centre Alsace par les Jardins du Giessen.

La SAVA participe également au lancement d'un magasin de producteurs dans le Val d'Argent qui devrait démarrer à la fin du printemps 2018.

A cet effet, il est rappelé que Les Jardins du Giessen ont cultivé 7,80 ha en 2017.

Enfin, le 9 Novembre 2017, la SAVA a été lauréat des prix régionaux des solidarités rurales décernés par le CESER qui récompensent les actions des structures qui contribuent au maintien ou à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural.

Sur proposition de la Commission Agriculture – Environnement, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de valider ce bilan.

•**Programmation 2018**

La 16ème convention qui lie la Communauté de Communes et la SAVA pour le chantier d'insertion arrive à échéance le 31 Décembre 2017.

Une nouvelle convention est proposée sur 12 mois (jusqu'au 31/12/18) avec effet au 1er Janvier 2018 et une estimation de 145 jours d'intervention.

Les conditions pour 2018 restent inchangées par rapport à 2017, à savoir, un tarif de **250€HT/jour** pour une **équipe de 4 personnes**.

Il est à cet effet rappelé que les 250 € couvrent les frais d'intervention et de matériel, les frais de personnel étant pris en charge par ailleurs.

Sur proposition de la Commission Agriculture – Environnement, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- ***de reconduire le chantier d'insertion jusqu'au 31/12/18 au prix de 250€HT/jour avec une équipe de 4 personnes,***
- ***de solliciter, comme chaque année, les communes pour connaître le nombre de journées prévisionnel SAVA dont elles auraient besoin,***
- ***d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.***

c.) Observatoire de l'énergie

Sur proposition de la commission Agriculture/Environnement, le Conseil Communautaire du 28 Septembre 2015 a décidé de mettre en place un observatoire de l'énergie avec l'entreprise SENGLER.

Après 2 années de fonctionnement, cet observatoire a atteint tous ses objectifs à savoir :

- l'information en temps réel des fluctuations des prix du marché de l'énergie en matière de pellets et de fuel,
- le transfert aux communes de 11 fiches d'information sur la tendance des prix,
- une amélioration des produits livrés notamment des pellets

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20171214-CC-14122017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Il est toutefois important de repréciser une nouvelle fois les points suivants :

- L'observatoire a pour objectif de connaitre les tendances du marché en fuel et pellets.
- Dans ce cadre les informations transmises par l'entreprise SENGLER à la Communauté de Communes sont relayées aux 18 communes de la vallée et à l'EHPAD.
- Le rôle de la Communauté de Communes s'arrête à un rôle d'information **et non de négociateur.**
- Il appartient ensuite aux communes et à l'EHPAD, sur la base de ces informations, de faire leur choix sur le fournisseur qu'elles souhaitent et non de renvoyer les commerciaux en combustible vers la Communauté de Communes.

Sur proposition de la Commission Agriculture – Environnement, le Conseil Communautaire décide de valider, à l'unanimité, ce bilan.

•**Prolongation de la convention pour 2017/2018**

La convention signée avec l'entreprise SENGLER le 13 Octobre 2015 indique dans son article 2 « durée du contrat » que la convention est conclue pour une durée de douze mois reconductible deux fois.

Compte tenu du bilan positif lors de la deuxième année, il est proposé de reconduire cette convention d'une année et de revoir les conditions de son renouvellement à la fin de l'année prochaine.

Sur proposition de la Commission Agriculture – Environnement, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de reconduire jusqu'au 12 Octobre 2018, la convention « Observatoire de l'énergie » avec l'entreprise SENGLER.

d.) Mares et Milieux humides

Sur proposition de la Commission Agriculture – Environnement le Conseil Communautaire du 11 Décembre 2015 a décidé de constituer un Comité de Pilotage avec un représentant par commune et de faire un état des lieux des mares et milieux humides existants dans la vallée.

Pour faciliter ce recensement, le travail a été confié à une stagiaire engagée par la Communauté de Communes sur 2,5 mois au cours du printemps 2017.

Avec l'aide des délégués communaux, un document de référence a été préparé et se compose notamment de fiches descriptives des 40 mares et milieux humides recensés et des fiches ONEMA.

Ce document qui est une base de travail reste évolutif et peut être complété à tout moment.

Une première version de ce document a été envoyée, début juillet, aux membres du Comité de Pilotage et aux communes pour qu'ils hiérarchisent les sites sur lesquels des interventions sont à réaliser et qu'ils en définissent les travaux à effectuer avec un premier chiffrage.

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20171214-CC-14122017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Compte tenu du peu de retour, il est proposé de relancer les communes et de transmettre leurs demandes à la Commission Locale « Grand cycle de l'Eau – vallée de Villé » du SDEA qui est compétente en la matière depuis le 1er Janvier 2017.

Sur proposition de la Commission Agriculture – Environnement, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- ***de relancer les communes sur le choix de la mare qu'elles souhaitent restaurer***
- ***d'envoyer les demandes des différentes communes à la* Commission Locale « Grand cycle de l'Eau – vallée de Villé » du SDEA**

e.) Pomologie

Dans le cadre de sa politique « vergers », la Communauté de Communes, sur demande de l'Association des Arboriculteurs et Bouilleurs de Cru de la vallée de Villé, a engagé une stagiaire sur 2,5 mois au cours de l'été 2017 pour constituer une trame, sous forme de classeurs, de recueil de données.

Cet outil, hiérarchisé commune par commune avec des fiches types, doit maintenant permettre aux membres de l'Association des Arboriculteurs et Bouilleurs de Cru de la vallée de Villé, de constituer l'inventaire, tant attendu, des variétés, anciennes et nouvelles, de fruits de la vallée en commençant par les pommes.

Après une première utilisation du document par l'Association des Arboriculteurs et Bouilleurs de Cru de la vallée de Villé , il a été constaté que l'apport d'informations est disparate en fonction des communes et que la liste des délégués communaux « vergers solidaires » de l'époque, qui a été utilisée pour ce recensement, nécessite une réactualisation.

Sur proposition de la Commission Agriculture – Environnement, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- ***de réactualiser le comité de pilotage « vergers », à l'initiative de l'Association des Arboriculteurs et Bouilleurs de Cru de la vallée de Villé, en sollicitant les communes pour la désignation d'un représentant par village.***

f.) Point de recharge électrique

Dans le cadre de sa politique énergétique, la Communauté de Communes a inscrit dans son budget transport 2017 l'acquisition d'une borne de recharge électrique pour la zone de Loisirs de Villé-Bassemberg.

L'installation d'un tel équipement, dont des consultations ont été lancées cette année, n'aura de sens que s'il s'insert dans une démarche de productions solaire sur l'ensemble de la zone de Loisirs.

Ainsi, en complément des panneaux solaires photovoltaïques et hybrides en cours d'installation ou programmés sur respectivement la Maison de l'Enfant et le local technique/ garage du Centre Nautique, il est proposé d'investir dans un Carport (ou ombrière) équipé de panneaux solaires photovoltaïques qui alimentera la borne prévue pour 2 véhicules et des vélos.

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20171214-CC-14122017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Le surplus de l'électricité produit sera utilisé en autoconsommation par le Centre Nautique.

Pour cet équipement + la borne, il est proposé d'inscrire une somme de 35.000 € en dépenses au budget environnement 2018 et 17.500 € en recettes par sollicitation des programmes TEPCV, Advenir et Climaxion.

Emmanuel **ESCHRICH** demande comment sera utilisée la borne et s'il y aura une facturation aux usagers.
Le Président répond que les critères d'utilisation ne sont pas définies pour l'instant et qu'ils seront discutés en Commission.

Sur proposition de la Commission Agriculture – Environnement, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- ***d'investir dans un carport équipé de panneaux photovoltaïques avec une borne de recharge électrique pour voitures et vélos,***
- ***d'inscrire une somme de 35.000 € au budget Environnement 2018 de la Communauté de Communes,***
- ***de solliciter les subventions correspondantes,***
- ***d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.***

g.) Orientations budgétaires pour l'Agriculture et l'Environnement

Pour l'agriculture, le projet de budget 2018 se récapitule comme suit :

- Fonctionnement : 18.500 € en recettes et en dépenses
- Pas de budget d'Investissement

Pour l'Environnement, le projet de budget 2018 se récapitule comme suit :

- Fonctionnement : 84.500 € en recettes et en dépenses
- Investissement : 45.000 € en recettes et en dépenses

Ces budgets restent sensiblement identiques par rapport à 2017 et seront soumis à la Commission des Finances

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

5.) Commission ECONOMIE (Industrie – Commerce – Artisanat) du 05 Décembre 2017

Présenté par Roland MANGIN

a.) Diagnostic & feuille de route pour le commerce

Stéphane **MOSER** présente à la Commission le dispositif diagnostic & feuille de route pour le commerce initié par le groupement commercial du Bas – Rhin avec le cabinet Lestoux et la CCI.

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20171214-CC-14122017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

La méthode de travail :

Séminaire de présentation
Diagnostic par centralités
Assises du Commerce
Groupes de travail

- **De nouveaux défis :**

Comment quitter l'ère du quantitatif (des surfaces toujours plus importantes et magasins toujours plus grands) **pour rentrer dans l'ère du qualitatif** (les concepts commerciaux, les services, les enseignes) ?

Comment enchanter le client dans les lieux commerciaux pour conserver l'attractivité commerciale ?

Comment s'adapter à une population vieillissante dont les attentes changent avec des pratiques et des déplacements commerciaux différents ?

Comment préparer l'avenir de nos centres-villes en agissant pas seulement sur le commerce mais sur tous les facteurs qui créent les conditions favorables au développement du commerce (habitat, services médicaux) ?

- **Une analyse par centralités....**

Bilan quantitatif des évolutions commerciales

Poids des centralités en niveau de chiffre d'affaires

Spatialisation et périphérisation des activités

Indicateurs de performance des centralités (vacance, renouvellement...)

Une fiche d'analyse construite autour de **25 indicateurs** permettant de bénéficier d'une matrice synthétique pour évaluer la position et l'attractivité de chacune des centralités du territoire. Elle sera complétée par une analyse prospective.

Pour bâtir la feuille de route, il est proposé d'organiser deux temps de créativité animés autour d'outils de speed-creativity pour sortir du cadre et mieux prendre en compte les usages futurs.

Un temps grand format "Les Assises du commerce" sur une demi-journée regroupant acteurs politiques, CCI et commerçants.
Puis un temps "d'affinage" en cercle plus restreint.

Une feuille de route pour dynamiser globalement les centralités à l'échelle de l'intercommunalité et pour agir à l'échelon communal sera établie.

Roland **MANGIN,** annonce que l'Union des Artisans et Commerçants de la Vallée de Villé est partie prenante dans la démarche.
Il annonce le phasage de l'étude ainsi que l'approche budgétaire.

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20171214-CC-14122017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Total général HT :	**13 400 €**
TVA 20% :	**2 680 €**
Total TTC :	**16 080 €**

Le groupement commercial prend la moitié du coût en charge, le montant à la charge de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé est de 8 040€.

Après discussion, les membres de la Commission souhaitent inscrire 9 000 € au budget 2018 et autorisent le Président à signer la convention ainsi que tout les documents s'y référent.

Sur proposition de la Commission, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***décide d'inscrire la somme de 9 000 € pour le diagnostic commercial au BP 2018***
- ***autorise le Président à signer la convention.***

b.) FABLAB

40 personnes ont été rencontrées par le cabinet Absiskey, puis par l'ADIT qui a repris la mission lors de 27 **entretiens individuels ou semi-collectifs** (2-3 personnes) représentant 22 structures différentes + organisation de **3 réunions collectives** dont 1 avec tous les types d'acteurs, 1 avec des entreprises et 1 avec la société civile.
Sébastien **LEDUC** fait le constat sur le territoire :

- 1 outil peu connu sur le territoire mais plébiscité par ceux qui le connaissent ou l'ont découvert.
- Des acteurs publics et privés qui semblent prêts à s'investir !
- Des collectivités territoriales qui sont prêtes à accompagner la démarche (techniquement et financièrement).
- Un besoin de renforcer la sensibilisation à l'outil et d'expérimenter avant un déploiement plus large.

La vision générale du FabLab qui se dégage de la phase de concertation et de diagnostic de l'existant est la suivante :

- Un FabLab très ouvert et « mixte », tourné à la fois vers le grand public et vers les entreprises.

- Un FabLab qui soit avant tout un lieu de rencontre au service du lien social et de l'innovation : le FabLab.

Roland **MANGIN** annonce que pour 2018, on s'oriente vers une phase d'expérimentation avec une série d'animations ponctuelles pour sensibiliser plus largement au principe du Fablab et des rencontres régulières des personnes/structures intéressées pour aider à la constitution d'un noyau dur d'acteurs qui pourront s'organiser pour porter (ou non) le projet.

Le FabLab de Avelab de Strasbourg possède un géodôme mobile qui pourrait être loué 3x 2 jours en 2018 pour sensibiliser le grand public. Il pourrait être installé sur le parking du super U, centre névralgique de la Vallée. Des démonstrations pourraient être réalisées dans certaines entreprises de la Vallée qui sont parties prenantes dans le FabLAB.
Il est envisagé de former certaines personnes pour la mise en route du FabLab.

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20171214-CC-14122017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

En parallèle, une demande d'aide complémentaire au Comité de massif pour cette phase d'expérimentation sera faite. Si l'expérimentation est concluante, le déploiement du Fablab à la fin de cette phase pourrait se faire.

Après discussion, les membres de la Commission souhaitent inscrire 15 000 € au budget 2018 et autorisent le Président à chercher des demandes de crédits.

Sur proposition de la Commission, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***décide d'inscrire la somme de 15 000 € pour le projet FabLab au BP 2018***
- ***autorise le Président à signer la convention et les demandes de financements.***

6.) Commission VIE ASSOCIATIVE – SPORTS – CULTURE du 07 Décembre 2017

Présenté par Alain MEYER

a.) FESTIVAL DECIBULLES

Le bilan de l'édition 2017 a été présenté à la Commission par Jean-Paul **HUMBERT**, Président de l'Association Décibulles, et Pierre **HIVERT**, Directeur.

Cette édition a connu un grand succès puisque 25.000 festivaliers ont été accueillis et 2 soirées ont affiché « complet » avant l'évènement.

La 25° édition aura lieu les 13, 14 et 15 Juillet. Le budget prévisionnel devrait atteindre les 1.300.000 € pour cette édition anniversaire avec des évolutions et des surprises pour les festivaliers. L'objectif est de conserver la taille humaine du festival.

La demande de subvention à la Communauté de Communes reste identique soit 20.000 € pour 2018.

Sur proposition de la Commission, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le bilan 2017 de Décibulles et décide d'inscrire une somme de 20.000 € au BP 2018.

b.) BUDGETS 2018

Les réalisations 2017 ont été présentées lors de la dernière Commission, elles sont affinées dans le tableau ci-dessous.

Les prévisions 2018 s'élèvent à 158.961 €.

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20171214-CC-14122017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

INTITULE	REALISATIONS 2017	PREVISIONS 2018
MJC : Fonctionnement des sections et des animations	94 000,00	94 000,00
PAEJ : Point d'accueil et d'Ecoute Jeunes	11 458,00	12 000,00
Subvention DECIBULLES	20 000,00	20 000,00
OISC (subv. Trail + festival)	5 000,00	5 000,00
Aide aux clubs (licences jeunes)	14 575,00	15 000,00
Gratification aux résultats	400,00	1 000,00
Etude pour terrain synthétique	2 805,00	
Collège (UNSS)	800,00	800,00
Collège (Voyage scolaire)	2 370,00	1 565,00
Spectacle (école + collège)	1 005,00	1 000,00
Transports des écoles	600,00	3 000,00
Club Vosgien (entretien sentiers)	1 200,00	1 200,00
Actions Conseil Intercommunal des Jeunes	310,57	1 500,00
Participation Unicités pour jeunes en service civique	-	1 600,00
Frais de mission 2 jeunes en service civique	432,00	1 296,00
TOTAL	154 955,57	158 961,00

Pour la subvention de 1 200 € au Club Vosgien pour l'entretien et le balisage des sentiers, la Commission propose de demander au Club Vosgien de baliser également les circuits VTT comme cela se pratique dans les Communautés de Communes voisines (les balises et les clous seront fournis par la Communauté de Communes de la Vallée de Villé).

En ce qui concerne les deux jeunes en service civique, ils ont été recrutés pour 8 mois début novembre.

Ils interviennent 4 jours/semaine à l'EHPAD avec l'animatrice Pascale **MARTIN** et 1 jour/semaine est dédié aux actions avec le Conseil Intercommunal des Jeunes.

Sur proposition de la Commission, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les réalisations 2017 qui s'élèvent à 154.955,57 € et propose l'inscription d'une somme de 158.961 € au BP 2018.

c.) TERRAIN SYNTHETIQUE

Dans le cadre du projet de réalisation du terrain synthétique sur le site de Triembach-au-Val, le plan de financement est présenté à la Commission.

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20171214-CC-14122017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

La première hypothèse prévoit la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) de l'Etat, si celle-ci n'était pas attribuée, ce serait la seconde hypothèse de financement qui serait retenue.

HYPOTHESE 1

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux	Date de la demande
Aides Publiques			
Subvention D.E.T.R.	**200 893,75**	**25%**	
Région	**160 715,00**	**20%**	**06/11/2017**
Département	**281 251,25**	**35%**	**22/11/2017**
S/T subventions publiques	**642 860,00**	**80%**	
Participation Comm. de Communes	**160 715,00**	**20%**	
TOTAL	**803 575,00**	**100 %**	

HYPOTHESE 2

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux	Date de la demande
Aides Publiques			
Région	**200 893,75**	**25%**	**06/11/2017**
Département	**401 787,50**	**50%**	**22/11/2017**
S/T subventions publiques	**602 681,25**	**75%**	
Participation Comm. de Communes	**200 893,75**	**25%**	
TOTAL	**803 575,00**	**100 %**	

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20171214-CC-14122017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Sur proposition de la Commission, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le plan de financement, autorise le Président à solliciter les subventions et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

III - Extension de la Zone d'Activités NEUVE-EGLISE/VILLE/TRIEMBACH-AU-VAL

Présenté par Roland MANGIN

1.) Acquisition de terrains

Afin de faciliter les échanges avec les propriétaires inclus dans les périmètres concernés par l'extension de la zone d'activité intercommunale et par l'implantation du nouveau poste électrique, la commune de NEUVE-EGLISE a été sollicitée pour la cession à la Communauté de Communes de terrains en secteur agricole lui appartenant.

Par délibération du 5 Décembre 2017, le Conseil Municipal de NEUVE–EGLISE a décidé, à l'unanimité de céder à la Communauté de Communes au prix de 40 €/are les parcelles suivantes :

Commune	Section	N° de parcelles	Surface (en ares)
Neuve – Eglise	18	20	57,96
Neuve – Eglise	20	79	14,83
Neuve – Eglise	20	100	9,94

Compte tenu des nombreux achats de terrains réalisés par la Communauté de Communes, Emmanuel **ESCHRICH** demande s'il ne serait pas judicieux de faire des actes administratifs.
Le Président lui répond en précisant que des réflexions sont actuellement en cours sur ce sujet avec les services de la Communauté de Communes.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- ***d'acquérir les parcelles désignées ci-dessus et appartenant à la Commune de NEUVE - EGLISE au prix de 3.309,20 €,***
- ***de prendre en charge les frais de notaire,***
- ***d'imputer cette somme sur le budget Implantations Industrielles,***
- ***d'autoriser le Président à signer l'acte de vente qui sera établi par le notaire de Villé, Maître SPEYSER.***

IV - PLU intercommunal

Présenté par Jean-Marc RIEBEL

1.) Choix de l'outil réglementaire pour le patrimoine

Lors du Conseil Communautaire du 11 Juillet 2017, il a été décidé de solliciter les communes pour qu'elles se positionnent sur le choix de l'outil réglementaire pour le patrimoine dans le PLUi.

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20171214-CC-14122017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

3 possibilités étaient proposées aux élus de la vallée de Villé :

- ne rien faire,
- faire une OAP patrimoniale (Orientations d'Aménagement et de Programmation avec un rapport de compatibilité),
- protéger le patrimoine par un règlement graphique et écrit avec des règles qualitatives.

Après consultation des communes, il ressort les résultats suivants :

- ne rien faire : 2 communes
- faire une OAP Patrimoniale : 16 communes
- rédiger un règlement graphique et écrit : 0 commune

Compte tenu de ces résultats et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de retenir l'OAP Patrimoniale comme outil réglementaire du patrimoine dans le PLUi.

V - CAMPING « Le Giessen »

Présenté par Jean-Marc RIEBEL

1.) Choix du délégataire dans le cadre de la procédure de délégation de service public (DSP), pour la gestion, l'exploitation, l'animation et le développement du camping « Le Giessen » à Bassemberg

VU l'Ordonnance n°2016-65 du 29 Janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement ses articles L1411-1 à L1411-19 et R1411-1 ;

VU le Décret n° 2016-86 du 1er Février 2016 relatif aux contrats de concession et notamment son article 10 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 337 du 16 Décembre 2016, approuvant le principe de lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public relative à la gestion, à l'exploitation, à l'animation et au développement du camping le Giessen suite à la fin de la convention actuelle ;

VU le rapport de présentation relatif au choix du délégataire et décrivant l'économie générale du contrat ;

Considérant qu'en date du 12 Mai 2017, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé dans divers publications :

- Envoi à la publication au JOUE le 12/05/2017
- Envoi à la publication au BOAMP le 12/05/2017
- Envoi à la publication : « Décisions HPA » le 12/05/2017

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20171214-CC-14122017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

- Sur le profil acheteur de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé https://alsacemarchespublics.eu dès le 12/05/2017

- Sur le site internet de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé http://www.cc-cantondeville.fr/ dès le 12/05/2017

avec une date limite de remise des candidatures et des offres au 5 Juillet 2017 à 12 heures (après modification de la date de rendu initiale prévue au 28 Juin 2017 à 12h00).

Considérant que le registre des dépôts de candidatures a fait état d'une seule candidature remise dans les délais et aucune enregistrée hors délais :

➢ CAMPEOLE

Considérant qu'en date du 5 Juillet 2017, les membres de la Commission d'Ouverture des Plis, ont procédé à l'ouverture des plis et à l'analyse des candidatures ; à la proposition de l'établissement de la liste des candidats admis à remettre une offre après avoir, examiné les garanties professionnelles et financières ainsi que leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Le Candidat admis à déposer une offre :

➢ CAMPEOLE

Considérant qu'en date du 7 Juillet 2017, la même Commission a constaté que les dossiers contenant les offres des candidats étaient complets, la Commission a proposé à l'autorité exécutive de décider de procéder à leur analyse.

Considérant qu'en date du 28 Juillet 2017, la Commission, au vu du rapport d'analyse des offres, a émis un avis concernant les candidats avec lesquelles l'autorité habilitée à signer la convention pourrait engager toute discussion utile, ce candidat étant :

➢ CAMPEOLE

Considérant que l'autorité habilitée à signer la convention, a engagé des discussions avec le candidat, lui a envoyé des questions et remarques ainsi qu'une invitation à une audition le 3 Août 2017 ;

Considérant qu'en date du 3 Août 2017, l'autorité habilitée à signer la convention a auditionné le candidat qui a répondu aux questions et remarques et a fourni une nouvelle offre le 25 Septembre 2017 dans l'optique d'une seconde rencontre de présentation de cette offre « optimisée », le 27 Septembre 2017 ;

Considérant qu'il a été demandé au candidat de prendre en compte les remarques de la Communauté de Communes notamment concernant la participation financière envisagée pour la collectivité, que le candidat a remis sa dernière offre le 30 Novembre 2017 ;

Considérant qu'il a été demandé des précisions au candidat qui a envoyé ses éléments de réponse le 20 Novembre 2017 ;

Considérant qu'en date du 29 Novembre 2017, la Commission a émis un avis concernant l'offre finale du candidat, proposant à l'autorité habilitée à signer la convention de service public de retenir l'offre de CAMPEOLE ;

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20171214-CC-14122017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Considérant que l'autorité compétente, au vu de l'avis de la Commission et des conclusions de la négociation engagée avec le candidat, a décidé de proposer au Conseil Communautaire, de retenir CAMPEOLE comme délégataire au contrat portant sur la gestion l'exploitation, l'animation et le développement du camping Le Giessen à Bassemberg ;

Considérant qu'en vertu de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire est saisi par l'autorité habilitée à signer la convention afin de se prononcer sur le choix du candidat qu'elle a retenu et lui transmet pour ce faire le rapport de la Commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions du candidat, ainsi que les motifs du choix du délégataire et l'économie générale du contrat ;

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport de présentation a été transmis au Conseil Communautaire pour information préalable ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Article unique :

- ***approuve, à l'unanimité, le choix de CAMPEOLE comme délégataire au contrat de délégation de service public relatif à la gestion, l'exploitation, l'animation et le développement du camping Le Giessen à Bassemberg, pour une durée de quinze (15) ans,***
- ***autorise Monsieur le Président à signer la convention et toutes les pièces y afférentes.***

VI - ORDURES MENAGERES

Présenté par Jean-Marc RIEBEL

1.) Approbation des tarifs 2018

Lors du Conseil Communautaire du 20 Octobre 2017, le Président du SMICTOM d'Alsace Centrale a présenté, les activités 2017 du SMICTOM et les orientations 2018.

Il a précisé notamment que les tarifs de facturation de la redevance pour l'année 2018 resteront inchangés par rapport à 2017.

Les montants proposés, ont été entérinés par le Comité Directeur du SMICTOM, le 29 Novembre 2017 et se récapitulent comme suit :

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20171214-CC-14122017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

TARIFS 2018 DE LA REDEVANCE INCITATIVE UNIQUE							
Volume des bacs en litre	60	80	120	180	240	340	770
Tarif Circuit	182.94 €	214.70 €	277.14 €	372.45 €	467.75 €	625.49 €	1 305.76 €
Tarif Ecart	162.12 €	186.22 €	235.52 €	308.91 €	383.40 €	506.09 €	1 035.18 €

Par ailleurs, les simulations du SMICTOM font ressortir que pour la Communauté de Communes, compte tenu de l'évolution du parc des bacs en exploitation, un produit de 1.204.778,31 € est attendu soit – 0,17 % par rapport aux estimations 2017.

Après délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de valider les tarifs 2018 de la redevance incitative unique proposés par le SMICTOM d'Alsace Centrale.

VII - FINANCES

Présenté par Roland MANGIN

1.) Décisions modificatives

Sur proposition du Président le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives ci-dessous :

SERVICES GENERAUX – N° 3

Compte	Libellé	Dépenses	Recettes
202-127	PLU Neuve-Eglise	+ 6.000,-	
13141-127	Rembourst Com.Neuve-Eglise		+ 6.000,-
611	Prestations de service Action DD Marche Programme Séniors	- 1.000,-	
6574	Subvention AGF St-Maurice pour transport solidaire Séniors	+ 1.000,-	
21318-296	Travaux photovoltaïques Maison Enfant	+ 5.000,-	
2151	Borne électrique Zone de Loisirs	- 5.000,-	
66111	Intérêts des emprunts	+ 1.200,-	
022	Dépenses imprévues	- 1.200,-	
	TOTAL	**+ 6.000,-**	**+ 6.000,-**

2.) Convention d'occupation du parking de l'ancien SUPER U

Présenté par Jean-Marc RIEBEL

Le terrain de l'ancien Super U à Villé est utilisé régulièrement par le commune de Villé, pour le stationnement et l'organisation de manifestations ponctuelles.

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20171214-CC-14122017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Conformément à la délibération du 11 Juillet 2017, autorisant le Président à rédiger et à signer toutes les conventions concernant le hangar et le terrain de l'ancien Super U à Villé, il est proposé de régulariser cette situation par la rédaction d'une convention d'occupation précaire dudit terrain avec la Commune de Villé.

Les représentants de la Commune de Villé rappellent que lors du projet de construction de l'EHPAD sur le site des OCHSENMATTEN, il avait été convenu que la Communauté de Communes s'engageait à maintenir 40 places de parking sur le site de l'ancien SUPER U.
Le Président ne remet pas en cause cette décision mais exige que la convention évoquée ci-dessus soit signée, avant le 31 Décembre 2017, par la Commune de Villé car, pour des raisons de responsabilité et d'assurance, la Communauté de Communes ne dispose pas de compétence «gestion des parkings» dans ses statuts.

Le Conseil Communautaire décide, par 31 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 ABSTENSIONS d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

VIII – PERSONNEL

1.) Approbation du rapport annuel relatif à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Le Président rappelle que la Communauté de Communes en sa qualité d'employeur public de plus de 20 agents, est assujettie à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, et doit de ce fait établir un rapport annuel qui est soumis à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Dans sa séance du 19 Septembre 2017, le CTP a émis un avis favorable pour l'adoption de ce rapport étant donné que la collectivité remplit ses obligations d'emploi de travailleurs handicapés.

Au vu de ces informations, le Conseil Communautaire approuve également ce rapport.

2.) Renouvellement du contrat de prestation de main d'œuvre – détachement d'un travailleur de l'ESAT de l'ADAPEI du Bas-Rhin

Suite aux contrats successifs signés avec l'ADAPEI de SELESTAT depuis 2012, pour la mise à disposition d'un travailleur de l'ESAT, le Président propose de renouveler la convention pour la période du 1er Janvier au 31 Décembre 2018, à raison de 9H00 Semaine, facturées 8,- € HT/Heure.

L'agent sera chargé de contribuer aux travaux d'entretien intérieurs et extérieurs au Centre Nautique, et de participer au soutien et à la mise en place matérielle des séances du Club et de l'Ecole de Natation.

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20171214-CC-14122017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Sur proposition du Président le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, ce renouvellement.

IX – DIVERS

1.) Contournement de Châtenois

André **REBOUL** interroge le Président afin de savoir s'il a des informations sur le maintien des financements pour le contournement de Châtenois.
Le Président lui répond, en précisant, que les maquettes financières sont actées et que l'échéancier de réalisation de ce projet est pour l'instant respecté.

Personne n'ayant plus de question à poser, le Président :

- remercie les Vices-Présidents, les Présidents de Commissions, les Délégués Communautaires et le Personnel Intercommunal pour tout le travail réalisé en 2017,
- informe l'assemblée que les Vœux de la Communauté de Communes se dérouleront le Vendredi 12 Janvier 2018 à 19H00 à la M.J.C. « Le Vivarium »,
- souhaite de Bonnes Fêtes de fin d'année à tous ainsi qu'à leurs familles.

Le Président clôt la séance.

LE PRESIDENT
Maire de Saint-Maurice

Jean-Marc RIEBEL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE VILLE ★ 67220 ★

Accusé de réception en préfecture
067-246700777-20171214-CC-14122017-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017